

que les Américains avaient conservé les leurs. Le prix de l'énergie sera établi à Washington, par l'OPEP ou encore par les multinationales. Le gouvernement a perdu le droit d'exercer des pressions sur ces monopoles. Pourtant, le gouvernement persiste à dire qu'il n'a pas restreint notre souveraineté.

Je me suis adressé à un certain nombre d'avocats pour obtenir des explications au sujet de cet accord. Les articles 408 et 409 ne figuraient pas dans le document original. L'accord interdit d'établir une taxe à l'exportation, non seulement sur les ressources énergétiques, mais sur tout produit devant être exporté aux États-Unis. L'article 408 poursuit en disant que le gouvernement ne peut plus établir de prix pour les marchandises ni intervenir dans le domaine de l'offre. Cet article donne aux États-Unis la possibilité d'exiger un droit de gestion sur toutes les ressources naturelles dont nous disposons au Canada.

M. McDermid: Quelle cruche!

M. Axworthy: Je prie le député de lire les articles 408 et 409.

M. McDermid: Soyons sérieux. Revenez sur terre.

M. Axworthy: Malheureusement, les députés conservateurs ne savent pas lire. Après avoir vu évoluer le premier ministre pendant la période des questions d'hier, je trouve qu'il aurait intérêt à lire l'accord. Il est bien évident qu'il ne l'a pas fait. Il serait utile qu'il lise ces articles avant de signer l'accord, pour qu'il puisse se rendre compte de ce qu'il fait au pays.

On nous dit également qu'il n'empiétera pas sur la souveraineté de nos provinces, qu'elles ne seront touchées en rien. A la page 300 de cet accord final, il est question de la création de monopoles, dans lesquels on inclut les sociétés d'État à tous les niveaux. Il est dit que nous pouvons créer des sociétés d'État mais qu'il faut d'abord consulter les États-Unis et ensuite satisfaire toute une série de conditions qui définissent ce qu'elles ne peuvent pas faire. Elles ne peuvent pas avoir de subventions croisées et ne peuvent pas avoir de dispositions discriminatoires sur les biens et services de monopole.

Si ces articles avaient existé en 1967, nous n'aurions pas Air Canada, le CN, Radio-Canada, ni les sociétés provinciales de téléphone. Nous n'aurions pas les institutions et les organes qui nous ont permis d'édifier le pays. Nous n'aurions pas la Commission canadienne du blé. Nous n'aurions pas les institutions qui ont été forgées par l'inventivité de plusieurs générations de Canadiens pour modeler et définir le pays. Avec ces articles, nous n'aurons plus le pouvoir de faire desservir les intérêts du Canada par des instruments publics, des organismes publics.

Pour ce qui est de la souveraineté, il est certain que c'est un des droits fondamentaux de tout Parlement ou de toute assemblée législative provinciale de dire quel genre de société d'État il va créer et pour faire quoi, sans avoir à consulter les Américains ou satisfaire à une série de conditions.

La ministre a dit que les programmes culturels étaient défendus. Il est bien évident qu'elle n'a pas lu les témoignages de divers groupes comme l'ACTRA et divers autres organismes culturels et artistes, qui ont affirmé que l'accord comporte un article à ressort, dit article «nonobstant», qui donne aux États-Unis le droit de prendre des mesures de rétorsion contre toute initiative culturelle future quand ils estimeront qu'elle n'est pas conforme à leurs intérêts culturels. Comment peuvent-ils dire que la culture est hors de cause? Nous avons peut-

être des droits acquis pour ce qui est du passé, mais nous avons hypothéqué ce que nous pourrions faire à l'avenir. Voilà un autre empiètement sur notre souveraineté.

Examinons les programmes sociaux. Les démentis se multiplient. La ministre chargée du Statut de la femme (M^{me} McDougall) a affirmé dans plusieurs discours que les programmes sociaux ne souffriront pas de l'accord. Ce n'est pas ce qui est prévu. Le gouvernement devrait écouter les organismes de lutte contre la pauvreté, les organismes féministes et autres, qui disent qu'ils vont avoir à en souffrir. Si le gouvernement n'est pas disposé à écouter ces milieux-là, il pourrait écouter les milieux d'affaires. Le *Business Council of British Columbia* dit qu'il sera évidemment touché parce qu'il est clair que les pressions en faveur de l'harmonisation vont se mettre à jouer. Les pressions qu'ils auront à subir ne vont pas venir des Américains, mais de nos propres milieux.

Nos entreprises sont maintenant exposées à ce qu'on appelle la concurrence d'un État du sud qui n'a pas de salaire minimum, un État où règne ce qu'on appelle le droit au travail, qui n'a pas de programmes de soins de santé, qui n'a pas de protection de l'environnement. Donc, ses prix de revient sont grandement inférieurs. Les Canadiens essaient de soutenir leur concurrence dans la fabrication de jeans, de meubles ou de produits de technologie de pointe. Ils ne tarderont donc pas à exiger des réductions d'impôt et la suppression des règles et réglementations. C'est ainsi que l'accord provoquera des changements importants dans le système social et environnemental du Canada.

Tout cela sans parler du problème de la zone des maquiladoras que l'on a signalé au comité et qui reste encore sans réponse. Les Américains envoient maintenant des pièces au Mexique pour assemblage par une main-d'oeuvre mexicaine à bon marché, et ces pièces rentrent ensuite aux États-Unis sous forme de produits «fabriqués aux États-Unis». Le gouvernement dit que nous ne devrions pas nous en préoccuper, que nous aurons des inspecteurs des douanes, qui visiteront les usines américaines pour vérifier ces choses.

Le gouvernement croit-il qu'un moteur susceptible d'entrer dans la fabrication d'une centaine de variétés différentes de réfrigérateurs pourrait être étiqueté et repéré à son arrivée sur le marché canadien un an plus tard? Si le gouvernement essaie de le faire, il créera un cauchemar bureaucratique. Mais on n'en verra rien. C'est une solution illusoire au problème qu'on n'a aucune intention d'appliquer. Nous ferons face, comme les entreprises américaines présentement, à une érosion des normes salariales et sociales de base dans leur pays.

• (1240)

On pouvait lire cette semaine dans la section des affaires de l'édition du dimanche du *Times* de New York un article important à ce sujet. Il s'agissait d'un débat sur les répercussions du programme industriel des maquiladoras, qui a surtout pour résultat de faire disparaître des centaines de milliers d'emplois américains. Il est bien clair que les grandes entreprises se fichent pas mal d'avoir une usine au Michigan, en Ontario ou en Colombie-Britannique; si elles croient pouvoir réaliser des bénéfices plus élevés en l'installant sur la frontière mexicaine, c'est ce qu'elles feront.

Nous nous berçons d'illusions quand nous parlons de l'immunité de nos programmes sociaux. Le gouvernement ne